



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Vanessa Mosquera**  
**Directrice**  
Rue des Halles, 4  
**B - 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 27/04/2023

**N/Réf. : BXL22550\_707\_PU**  
**Gest. : MB/WV**  
**V/Réf. : M1783/2022**  
**Corr: VAN ASCH Wendy**  
**NOVA : 04/XFD/1848407**

**BRUXELLES. Rue du Marronnier, 29-31**  
(= ZP du Site: Placette rue du Grand Hospice - Institut Pachéco et de l'Ensemble de maisons du quartier du béguinage)  
**PERMIS D'URBANISME : d'une part aménager la toiture plate en terrasse en partie arrière et d'autre part installer un garde-corps vitré sur la terrasse existante en partie avant (mise en conformité)**

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 07/04/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 19/04/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation brugis©



Vue de l'immeuble depuis la Rue des Lilas.  
©Google Street View. 2020.



Vue de l'immeuble et du Garde-corps vitré installé. Image tirée du dossier.

*Le bien visé par la demande se situe dans la zone de protection du site classé de l'institut Pachéco ainsi que dans la zone de protection de l'ensemble classé de maisons du quartier du béguinage (sises rue du Béguinage, 5 à 13, rue de l'Infirmier, 1 à 7 et 2 à 8, rue du Grand Hospice, 6 à 22). Il est également à proximité directe de l'église Saint-Jean-Baptiste au Béguinage et est compris dans le périmètre des rues du Quartier du Béguinage dont la CRMS a proposé le classement le 07/07/2022<sup>1</sup>*

**Historique et description du bien**

Il s'agit d'une maison en double corps à parement à bossages et colonnettes. Construite en 1875, elle a été fortement remaniée par l'aménagement d'une large lucarne de forme arrondie dans le niveau de la toiture, probablement dans les années 1980<sup>2</sup>. Elle se trouve dans l'axe de la Rue des Lilas, voirie ayant conservé ses caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle.

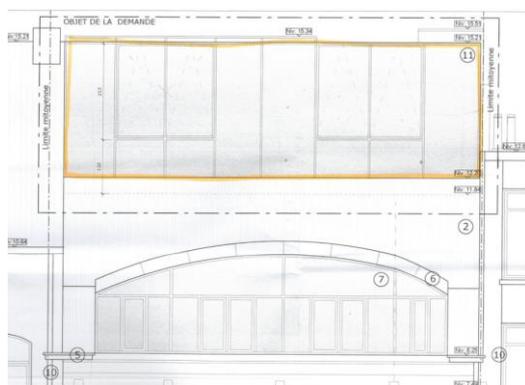
<sup>1</sup> La proposition de classement de la CRMS des rues du quartier du Béguinage est consultable sur :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/692/BXL30047\\_692\\_PROT\\_Quartier\\_Beguinage\\_Site.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/692/BXL30047_692_PROT_Quartier_Beguinage_Site.pdf)

<sup>2</sup> « R. du Marronnier », dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles, 1/B, Pentagone E-M, Liège, 1993, p. 440.*

## Historique de la demande

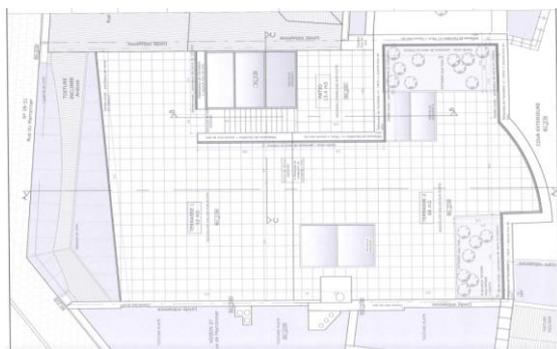
Lors de sa séance du 16/01/2019, la CRMS s'est prononcée sur une demande de rehausse du bâtiment en façade avant par la construction d'une serre et sur l'aménagement d'une terrasse sur la toiture plate en partie arrière (régularisation)<sup>3</sup>. Si elle ne s'opposait pas à la régularisation de la terrasse, elle se prononçait défavorablement sur la rehausse, qui impactait fortement visuellement les qualités patrimoniales du contexte urbain environnant. Cette demande de permis a été refusée (réf: 04/AFD/689802)



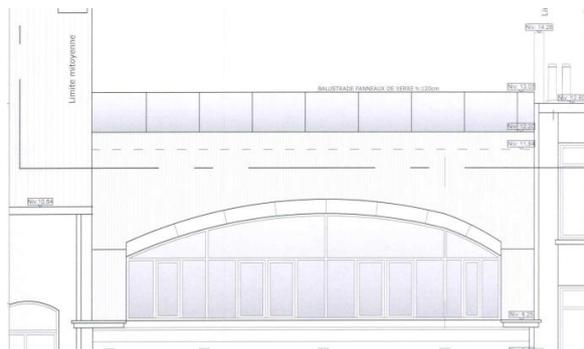
Élévation de la serre demandée en 2019. Archives CRMS

## La demande

La présente demande vise la régularisation de l'aménagement en terrasse de la partie arrière de la toiture plate et l'installation d'un garde-corps en verre feuilleté de 120cm de haut en partie avant.



Implantation projetée de la terrasse-toiture. Image tirée du dossier.



Élévation projetée du garde-corps en façade avant. Image tirée du dossier.

## Avis

La CRMS ne s'oppose pas à la mise en conformité de la toiture-terrasse en partie arrière, cette dernière n'étant pas visible depuis l'espace public et s'organisant dans la continuité de l'aménagement, en retrait, de la partie avant. La CRMS ne s'oppose pas au principe de la pose d'un garde-corps en partie avant, mais recommande l'utilisation d'une simple lisse en ferronnerie de teinte noire afin de gagner en discrétion et d'avoir un impact moindre sur le contexte urbain environnant.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. : [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [wendy.vanasch@brucity.be](mailto:wendy.vanasch@brucity.be) ; [commissi onconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissi onconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advis@urban.brussels](mailto:urban_avis.advis@urban.brussels) ; [urb.accueil@brucity.be](mailto:urb.accueil@brucity.be) ; [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels)

<sup>3</sup> L'avis de la CRMS est consultable sur : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/632/BXL22550\\_632\\_Marronnier\\_29\\_31\\_3.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/632/BXL22550_632_Marronnier_29_31_3.pdf)